

Présidence de M. Yves-André Cavin, président

Membres absents excusés : Benoît Biéler ; Marie Devaud ; Albert Graf ; Stéphane Michel ; Sophie Michaud Gigon ; Jacques Pernet ; Janine Resplendino ; Esther Saugeon ; Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Jean Meylan ; Charles-Denis Perrin ; Isabelle Truan.

Membre démissionnaire : --

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 88 |
| Membres absents excusés | 9 |
| Membres absents non excusés | 3 |
| Effectif actuel | 100 |

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président

Annonce la naissance du fils de Mme Magali Zuercher.

Le président annonce que les séances simples du 16 mars et du 27 avril sont transformées en séances doubles. Elles commenceront à 18h00.

Lettre

de la Municipalité (11 février 2010) demandant l'urgence pour les points :

- R 81 – Préavis no 2009/58 : Mise en place d'une plateforme technique de la cyberadministration de la Ville de Lausanne ;
- R 83 – Préavis no 2010/6 : P+R Vennes – AquaEcopôle – Pôle Vennes. Réaménagement local de la route de Berne à proximité du P+R. Réalisation et adaptation des routes d'accès au P+R et des réseaux souterrains. Conduites souterraines du P+R – AquaEcopôle hors parcelle. Rehaussement de la ligne à haute tension CFF. Réaménagement du P+R provisoire de Vennes. Crédit d'investissement.

**Pétition
Dépôt**

de Carl K. Gossweiler (1 signature) : « Pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications
municipales**

- 12 février 2010 : Centre sportif de Praz-Séchaud - ouverture d'un compte d'attente pour le financement des études nécessaires à la construction de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux - Fonds du développement durable.
- 15 février 2010 : Départ de M. Gérald Cordero, chef du Service des assurances sociales - Nomination de M. Olivier Rémy.
- 15 février 2010 : Organisation de la Commission permanente de gestion et organisation de ses sous-commissions.
- 19 février 2010 : Avenue de Morges (parcelles 354 et 20361), Lausanne - Concours de projets d'architecture pour la construction de logements - Dépassement du compte d'attente ouvert le 22 mars 2007.
- 19 février 2010 : Réponse à la question No 80 de M. Jean-François Cachin.

**Motion
Dépôt**

de Mme Isabelle Truan (LE) : « Pour une délégation représentative des membres du conseil communal dans les conseils d'administration des fondations et sociétés appartenant à la Ville de Lausanne. »

**Motion
Dépôt**

de Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : « Le tri des déchets de 7 à 77 ans. »

**Motion
Dépôt**

de Mme Elisabeth Müller (Les Verts) : « Le contournement de la Place de la Sallaz : des millions dépensés sans raisons ? »

**Postulat
Dépôt**

de M. Jean-Charles Bettens (SOC) : « Pour un transfert du parking deux-roues de la place Pépinet à la rue Pépinet. »

**Postulat
Dépôt**

de M. Maurice Calame (LE) et consorts : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation. »

Interpellation
Dépôt

de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Que fait le bureau d'intégration canine, avec ses missions de police, dans le service du logement et des gérances ? »

Interpellation
Dépôt

M. Mathieu Blanc (LE) « La Municipalité fait-elle le pari de l'illégalité au détriment de sa crédibilité ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par la majorité du Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation
Dépôt

de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) « Politique migratoire de la gauche à Lausanne ; refuser d'appliquer la loi sur les étrangers et violer la loi sur le travail. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par la majorité du Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation
Dépôt

de Mme Thérèse de Meuron (LE) concernant le statut des professeurs de musique de l'Institut de Ribaupierre (art. 68 Règlement du Conseil communal de Lausanne).

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée à l'unanimité du Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

- I.** M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Education.
- II.** Mme Florence Germond (SOC) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III.** M. Axel Marion (LE) ; M. Daniel Brélaz, Syndic
- IV.** Mme Graziella Schaller (LE) ; M. Marc Vuilleumieur, directeur de Sécurité publique et Sports.
-

Motion d'ordre
Dépôt

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) dépose une motion d'ordre demandant d'appliquer l'article 68 et **d'accorder l'urgence aux deux interpellations déposées.**

La motion d'ordre étant appuyée par un nombre suffisant de voix, la discussion est ouverte.

Discussion

M. Mathieu Blanc (LE) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Mathieu Blanc (LE) ; Mme Marlène Bérard (LE) ; M. Pierre Santschi (Les Verts) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) qui demande le vote nominal ; Mme Solange Peters (SOC) ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; M. Daniel Brélaz, Syndic ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. François Huguenet (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC).

Le président demande si la requête du vote nominal est appuyée par un nombre suffisant de voix. Etant effectivement le cas, le secrétaire *ad interim* procède au vote nominal. Votent oui, les Conseillers qui acceptent d'accorder l'urgence aux deux interpellations déposées par MM. Voiblet et Blanc. Votent non, les Conseillers qui refusent d'accorder l'urgence.

Vote s/motion d'ordre

Le Conseil, par 64 oui, 18 non et 2 abstentions, **accepte** la motion d'ordre qui demande l'urgence pour les interpellations de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) et M. Mathieu Blanc (LE), déposées précédemment.

Détail du vote nominal

Oui : Raphaël Abbet ; Eddy Ansermet ; Marlène Bérard ; Sylvianne Bergmann ; Jean-Charles Bettens ; Jean-Louis Blanc ; Mathieu Blanc ; Claude Bonnard ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Jean-François Cachin ; Maurice Calame ; Susana Carreira ; Gérard Chappuis ; Muriel Chenaux Mesnier ; Jean-Luc Chollet ; Adozinda Da Silva ; Xavier de Haller ; Thérèse de Meuron ; Jean-Michel Dolivo ; Sylvie Favre Truffer ; Yves Ferrari ; Martine Fiora-Guttman ; Cédric Fracheboud ; Guy-Pascal Gaudard ; Gianfranco Gazzola ; André Gebhardt ; Florence Germond ; Fabrice Ghelfi ; Nicolas Gillard ; Claude Grin ; Nicole Grin ; Laurent Guidetti ; Pierre-Antoine Hildbrand ; Philippe Jacquat ; Natacha Litzistorf ; Françoise Longchamp ; André Mach ; Axel Marion ; Olivier Martin ; Isabelle Mayor ; Claude Mettraux ; Gisèle-Claire Meylan ; Gilles Meystre ; Elisabeth Muller ; Pierre-Yves Oppikofer ; Denis Pache ; Solange Peters ; Roland Philipoz ; Bertrand Picard ; Vincent Rossi ; Florian Ruf ; Francisco Ruiz ; Rebecca Ruiz ; Graziella Schaller-Curiotto ; Thomas Schlachter ; Sandrine Schlienger ; Serge Segura ; Myriam Tétaz ; Namasivayam Thambipillai ; Giampiero Trezzini ; Jean Tschopp ; Maria Velasco ; Claude-Alain Voiblet ; Elisabeth Wermelinger.

Non : Caroline Alvarez ; Jean-Marie Chautems ; Philippe Clivaz ; Magali Crausaz Mottier ; Ulrich Doepper ; Sarah Frund ; Nicole Graber ; Alain Hubler ; Evelyne Knecht ; Nkiko Nsengimana ; Johan Pain ; David Payot ; Blaise-Michel Pitton ; Jacques-Etienne Rastorfer ; Yvan Salzman ; Pierre Santschi ; Marlène Voutat ; Anna Zurcher.

Abstention : François Huguenet ; Philippe Mivelaz.

Discussion, suite

M. François Huguenet (Les Verts) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT).

**Rapport s/ préavis
2009/58**

**Mise en place de la plateforme technique
de la cyberadministration à la Ville de Lausanne**

Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)

Discussion

M. Philippe Jacquat (LE).

*Vote s/conclusions
n° 1 à 5*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions n° 1 à 5 de la commission, d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'615'000.- en vue de permettre la mise en place de la plateforme technique nécessaire au déploiement de la cyberadministration ; d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 à raison de Fr. 323'000.- par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ; de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1, à la rubrique 1500.390 du Service d'organisation et d'informatique ; de balancer le compte d'attente N° 1500.581.133 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ; d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement au SOI pour l'exercice 2010 de Fr. 701'000.- ainsi qu'un crédit spécial de fonctionnement au DEVCOM pour l'exercice 2010 de Fr 167'000.-.

Vote s/conclusions 6

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 6 de la commission, disant que la Municipalité communique semestriellement sur la stratégie utilisée et ses résultats, pour l'intégration des usagers extérieurs à l'administration dans le cadre du développement de la cyberadministration.

Le Conseil, approuvant les conclusions susmentionnées, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'615'000.- en vue de permettre la mise en place de la plateforme technique nécessaire au déploiement de la cyberadministration ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 à raison de Fr. 323'000.- par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
3. de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1, à la rubrique 1500.390 du Service d'organisation et d'informatique ;
4. de balancer le compte d'attente N° 1500.581.133 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;

5. d'allouer à la Municipalité :
- a) un crédit spécial de fonctionnement au SOI pour l'exercice 2010 de Fr. 701'000.–, à porter en augmentation des rubriques suivantes :
- | | | |
|----------|---|---------------|
| 1500.301 | Traitements | Fr. 410'000.– |
| 1500.303 | Cotisations aux assurances sociales | Fr. 34'000.– |
| 1500.304 | Cotisations à la Caisse de pensions | Fr. 78'000.– |
| 1500.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | Fr. 12'000.– |
| 1500.315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | Fr. 36'000.– |
| 1500.316 | Loyers et redevances d'utilisation | Fr. 131'000.– |
- b) un crédit spécial de fonctionnement au DEVCOM pour l'exercice 2010 de Fr. 167'000.–, à porter en augmentation des rubriques suivantes :
- | | | |
|----------|---|--------------|
| 1500.301 | Traitements | Fr. 98'000.– |
| 1500.303 | Cotisations aux assurances sociales | Fr. 8'000.– |
| 1500.304 | Cotisations à la Caisse de pensions | Fr. 16'000.– |
| 1500.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | Fr. 3'000.– |
| 1500.315 | Entretien d'objets mobiliers et d'installations | Fr. 42'000.– |
6. que la Municipalité communique semestriellement sur la stratégie utilisée et ses résultats, pour l'intégration des usagers extérieurs à l'administration dans le cadre du développement de la cyberadministration.

Rapport s/ préavis
2010/6

P+R Vennes – AquaEcopôle – Pôle Vennes
Réaménagement local de la route de Berne à proximité du P+R
Réalisation et adaptation des routes d'accès au P+R et des réseaux
souterrains. Conduites souterraines du P+R – AquaEcopôle hors
parcelle. Rehaussement de la ligne à haute tension CFF. Réaménagement
du P+R provisoire de Vennes. Crédit d'investissement

Rapporteur : M. Denis Pache (UDC)

Discussion

Mme Myriam Tétaz (AGT) ; M. Ulrich Doepper (Les Verts) ; Mme Florence Germond (SOC) ; M. Olivier Français, Directeur de Travaux.

Vote s/conclusion
n° 1

Le Conseil, par une majorité de oui, deux non, et 15 abstentions, **accepte** la conclusion n° 1 d'approuver le projet de routes périphériques du P+R – AquaEcopôle et les travaux de réaménagement et d'adaptation tels que décrits dans le présent préavis.

Vote s/conclusions
n° 2 à n° 7

Le Conseil, par une majorité de oui, une dizaine de non et une douzaine d'abstentions, **approuve** les conclusions n° 2 à 7, d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'630'000.– pour la réalisation des routes périphériques du P+R – AquaEcopôle et des travaux de réaménagement et d'adaptation tels que décrits dans le présent préavis ; d'amortir annuellement les dépenses mentionnées sous point 2 ; de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts découlant du crédit ci-dessus ; de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les recettes de Fr. 370'000.– issues des quotes-parts des sociétés Métro Lausanne Ouchy (MLO) et Biopôle S.A. ; d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 520'000.– pour financer les travaux des Services

industriels ; d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements relatives aux crédits mentionnés sous chiffre 6 sous les rubriques 322 et 331 du budget des Services industriels.

Le Conseil, approuvant les conclusions susmentionnées, **décide** :

1. d'approuver le projet de routes périphériques du P+R – AquaEcopôle et les travaux de réaménagement et d'adaptation tels que décrits dans le présent préavis ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'630'000.– pour la réalisation des routes périphériques du P+R – AquaEcopôle et des travaux de réaménagement et d'adaptation tels que décrits dans le présent préavis, réparti comme suit :
 - a) Fr. 3'503'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
 - b) Fr. 650'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (signalisation) ;
 - c) Fr. 1'186'000.– pour le Service d'assainissement ;
 - d) Fr. 231'000.– pour **ea**uservice ;
 - e) Fr. 60'000.– pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'amortir annuellement les dépenses mentionnées sous point 2, à raison de :
 - a) Fr. 175'150.– pour le Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
 - b) Fr. 130'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (signalisation) ;
 - c) Fr. 59'300.– pour le Service d'assainissement, 4602.331 ;
 - d) Fr. 11'550.– pour **ea**uservice 4700 ;
 - e) Fr. 12'000.– pour le Service des parcs et promenades 6600 ;
4. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts découlant du crédit ci-dessus ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les recettes de Fr. 370'000.– issues des quotes-parts des sociétés Métro Lausanne Ouchy (MLO) et Biopôle S.A. ;
6. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 520'000.– pour financer les travaux des Services industriels, réparti comme suit :
 - f) Fr. 227'000.– pour le Service de l'électricité – réseaux ;
 - g) Fr. 120'000.– pour le Service de l'électricité - éclairage public ;
 - h) Fr. 33'000.– pour le Service multimédia ;
 - i) Fr. 140'000.– pour le Service du gaz et du chauffage à distance ;
7. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements relatives aux crédits mentionnés sous chiffre 6 sous les rubriques 322 et 331 du budget des Services industriels.

Rapport s/motion

de M. Jacques Pernet et consorts :
**« Port d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit
à des estacades sécurisées ? »**

Rapporteur : M. Blaise Michel Pitton (SOC)

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui et une douzaine d'abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Rapport s/ rapport-préavis 2009/34

**Réponse à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler
« Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions »**

Rapporteur : M. Pierre Santschi (Les Verts)

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler : « Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions », réponse proposant, pour l'essentiel, de reporter la réflexion sur ce sujet jusqu'à l'adoption des nouvelles dispositions légales, envisagées par la Confédération dans le domaine de la sécurité routière.

Rapport s/ motion

**de M. Jean-François Cachin et consorts
« Oui à une centralisation des activités sportives de tirs à Vernand »**

Rapporteur : M. Eddy Ansermet (LE)

Discussion

M. Jean-François Cachin (LE) ; Mme Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Roland Rapaz (SOC) ; M. Denis Pache (UDC) ; M. Marc Vuilleumier, Directeur de Sécurité publique et Sports.

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et une vingtaine d'abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/ pétition

de Mme Ariane Miéville Garcia et consorts
demandant l'installation de radars à la route du Signal

Rapporteur : M. Nkiko Nsengimana (Les Verts)

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui et 2 non, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/ rapport-préavis 2009/39

Réponse à la motion de Mme Elisabeth Wermelinger
pour une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les
employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité

Rapporteuse : Mme Florence Germond (SOC)

Discussion

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC) ; Mme Martine Fiora-Guttmann (LE) ; M. Thomas Schlachter (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Jean-François Cachin (LE) ; M. Axel Marion (LE) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; Mme Florence Germond (SOC) ; Mme Sarah Frund (AGT) ; M. Laurent Guidetti (SOC) ; M. Jean-François Cachin (LE) ; M. Daniel Brélaz, Syndic ; M. Jean-François Cachin (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Vote s/conclusion
n° 1

Le Conseil, par une majorité de oui, une vingtaine de non et 3 abstentions, **accepte** la conclusion n° 1 de la commission d'approuver la réponse à la motion de M^{me} Elisabeth Wermelinger, du 5 juin 2007.

Vote s/conclusion
n° 2

Le Conseil, par une majorité de oui, une quinzaine de non, 3 abstentions, **approuve** la conclusion n° 2 de voter le nouvel article 53 du Règlement du personnel de l'administration communale modifié comme suit dans son alinéa i) : de 20 jours de congé paternité en plus du jour prévu à la lettre d).

Le Conseil, approuvant les deux conclusions susmentionnées, **décide**

1. d'approuver la réponse à la motion de M^{me} Elisabeth Wermelinger, du 5 juin 2007 ;
2. de voter le nouvel article 53 du Règlement du personnel de l'administration communale modifié comme suit dans son alinéa i) :
 - i) de 20 jours de congé paternité en plus du jour prévu à la lettre d).

Rapport s/ préavis
2009/40

Acquisition de la parcelle n°2811 (forêt) sise à la route d'Oron,
propriété de la Commune d'Epalinges

Rapportrice : Mme Maria Velasco (Les Verts)

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Philippe Jacquat (LE), qui dépose un amendement ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Silvia Zamora, Directrice de Culture, Logement et Patrimoine ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Philippe Jacquat (LE) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC).

Amendement
dépôt :
modification
conclusion n° 3

« d'affecter la soulte résultant de l'opération, de Fr. 59'341.35, au remboursement de la dette. »

Vote s/conclusion
n° 1

Le Conseil, par une majorité de oui et 8 abstentions, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission, de vendre à la Commune d'Epalinges, au lieu dit « Bois de la Chapelle à Epalinges », 214'734 m² environ de la parcelle n° 535 et la parcelle n° 536, de 629 m², au prix de Fr. 215'341.35.

Vote s/conclusion
n° 2

Le Conseil, par une majorité de oui et 4 abstentions, **approuve** la conclusion n° 2 de la commission, d'acquérir de la Commune d'Epalinges la parcelle n° 2811, sise à la route d'Oron à Lausanne, au prix de Fr. 156'000.–.

Vote s/amendement à
la conclusion n° 3

Votent oui, les Conseillers qui sont favorables à l'amendement. Votent non, les Conseillers qui sont favorables à la conclusion telle que proposée par le rapport de commission.

Le Conseil, par une vingtaine de oui, une majorité de non et 5 abstentions, refuse l'amendement et **approuve** les conclusions de la commission, de porter la soulte résultant de l'opération, de Fr. 59'341.35, en augmentation du crédit d'acquisitions d'immeubles du patrimoine « vert ».

Le Conseil, approuvant les trois conclusions susmentionnées, **décide** :

1. de vendre à la Commune d'Epalinges, au lieu dit « Bois de la Chapelle à Epalinges », 214'734 m² environ de la parcelle n° 535 et la parcelle n° 536, de 629 m², au prix de Fr. 215'341.35 ;
2. d'acquérir de la Commune d'Epalinges la parcelle n° 2811, sise à la route d'Oron à Lausanne, au prix de Fr. 156'000.– ;
3. de porter la soulte résultant de l'opération, de Fr. 59'341.35, en augmentation du crédit d'acquisitions d'immeubles du patrimoine « vert ».

Clôture

La séance est levée à 20h05.

Le président :

.....

Le secrétaire ad interim :

.....